

# Communal en ARTIGUES

*Joyeux Noël*

*Bonne Année*

2020

Bulletin Municipal d'Artigues - Décembre 2019

# Sommaire

Mot du Maire .....	p.3
Etat Civil .....	p.4
Info. Utiles .....	p.5, 6, 7
Recensement Citoyen .....	p.7
Budget communal .....	p.8
Taxe Habitation .....	p.9
Règlementation feu .....	p.10
Réhabilitation STEP.....	p.11
Consignes de Sécurité .....	p.11
Parc éolien .....	p.12, 13, 14
Projet PV .....	p.15
Permanences CCPV .....	p.15
Inauguration Parc de l'Hubac .....	p.16, 17
L'Ecole, SIVU, Jeunesse .....	p.18, 19, 20
Cérémonie Remise des Médailles .....	p.21
Festivités .....	p.22, 23
Sentiers de Randonnée .....	p.24, 25
OM .....	p. 26
Vie Associative .....	p.27 à 31
N° Utiles .....	p.32

## ■ MAIRIE D'ARTIGUES

Accueil ouvert au public :  
• Lundi et Vendredi :  
8h00 à 12h30 - 14h00 à 17h00  
• Mardi, Mercredi, Jeudi :  
8h00 à 12h30

Tél. 04 94 80 31 02

Fax : 04 94 80 59 38

mairieartigues@orange.fr

www.mairie-artigues.com

Directeur de la publication : Gabriel MAGNE, Maire

Réalisation/Conception : Nathalie METZ, 3e Adjointe

Impression : Accolade

Tirage : 250 exemplaires

Crédits photos :

B. ORLANDINI, Fotolia, Shutterstock

Pour toujours plus  
d'informations  
abonnez-vous à notre  
newsletter sur le site  
[mairie-artigues.com](http://mairie-artigues.com)



# Le Mot du Maire



Mes chers Administrés,

On tourne la page de l'année 2019, pour une nouvelle année. Tout d'abord, je tenais à vous présenter mes excuses pour n'avoir pu assurer la cérémonie des vœux l'an passé. Ma santé a nécessité une convales-

cence plus ou moins longue; je remercie le travail accompli par mes adjoints pour assurer «l'intérim» ainsi que celui du personnel de la mairie.

Depuis des années, de 2003 à 2019 pour être exact, avec les différents membres des Conseils Municipaux qui se sont succédés, nous avons travaillé sur le projet du parc éolien. Je me réjouis qu'il «sorte enfin de terre» après toutes les difficultés rencontrées.

Miser sur l'énergie renouvelable était un pari audacieux mais aujourd'hui, plus que jamais, nous ne pourrions qu'apprécier les avantages qu'elle apportera dans notre quotidien. Un regard nouveau vers l'avenir !

Par ailleurs, cela représentera un revenu appréciable dans l'équilibre de notre budget communal, à l'heure où la Communauté de Communes reprends de plus en plus de compétences (et cela continuera en ce sens entre 2020 et 2025 avec notamment la compétence Eau et Assainissement).

Je tiens également à exprimer ma satisfaction quant à la réalisation du Parc de l'Hubac, où la petite enfance et la jeunesse profitent un maximum des différents jeux à proximité des habitations.

Comme toutes les années, je souhaite la bienvenue aux nouveaux Artiguais qui ont fait le choix de se retirer avec leur famille dans ce joli cadre de verdure bien reposant.

Il me semblait important de vous parler, une fois encore, du réchauffement climatique, qui ne cesse d'apporter de gros changements dans notre quotidien. En effet, après 6 mois sans une goutte de pluie, ce mois de novembre a été marqué par des pluies torrentielles. Le 23 novembre, plus de 200 millimètres sont tombés en 24 heures.

Je souhaite beaucoup de réconfort à toutes les personnes qui ont subi des inondations dans leurs maisons, jardins et accès par des voiries souvent encombrées de gravats, branches d'arbres ... les années se suivent mais ne se ressemblent pas.

Cette année, nous avons obtenu des subventions pour la réhabilitation de la station d'épuration du Grand Hubac. Un réel besoin qui depuis quelques années ne cesse de s'accroître.

Les études de faisabilités seront engagées en début d'année prochaine.

Les réalisations de l'année écoulée ainsi que les projets pour 2020 vous sont présentés dans ce nouveau bulletin municipal.

Je voudrai remercier les élus du conseil Municipal pour leur travail au sein des différentes commissions, projets et réalisations sur lesquels nous avons travaillé tout au long de l'année. Je remercie également le personnel communal pour le travail accompli auprès des habitants.

J'aurai l'occasion de vous présenter mes vœux de vive voix lors de la **Cérémonie organisée le Samedi 18 Janvier 2020 à la salle des fêtes Maurice Janetti.**

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, je vous souhaite, à toutes et à tous, une très belle année 2020.

Bien à vous,

Gabriel MAGNE  
Maire de la Commune d'Artigues

## Etat Civil

### • Naissance

**28/08/2019** : Sacha, Charlotte, Madeleine BIGOT  
Fille de Barbara, Dorothee, Marie-Noëlle BIGOT

### • Mariage

**24/08/2019** : Laurent, Serge, Jacques, Marie  
**CARAL** et Céline, Mireille, Mauricette **DONNART**

### • Deces

**26/01/2019** : Claude, Charles **FAURE**

**06/02/2019** : Jeanine, Huberte **MARTINEZ**

**28/02/2019** : Roger, Emile **BAILLET**

**03/05/2019** : Guy, Yves, Gabriel **GISBERT**

**09/06/2019** : Lucie ACARIES, veuve **ROMERO**

**22/10/2019** : César **ORLANDINI**



**Roger Baillet** nous a quitté le 28 Février dernier. Depuis plus de 40 ans, c'est au coeur du village d'Artigues que ce retraité maçon avait choisi de se retirer. Il aimait partager un moment, un sourire, avec ceux qui croisaient sa route.

Adjoint au Maire de 1994 à 2014, sa grande fierté était avant tout ses «pizzas», qu'il préparait avec passion lors des festivités du village; leur notoriété dépassait le canton, voire même le département !

Roger laissera un grand vide dans notre village et dans nos coeurs !



**César ORLANDINI** s'est éteint le 22 Octobre dernier. Agriculteur passionné par son métier, c'était un homme gentil, serviable, toujours avec le sourire

et le mot agréable pour les personnes qu'il cotoyait.

Dévoué au service de sa commune, il a été Conseiller Municipal à la Mairie d'Artigues de 1971 à 1998.



Depuis le 1 juillet 2019, c'est la société AQUALTER qui assure la gestion des services de l'eau et de l'assainissement collectif de notre commune.

Pour contacter la société AQUALTER (24h/24h) :  
**04 94 10 80 90**



Dépannage Grand Public : 09 72 67 50 83  
Ecoute clients : 09 69 32 18 61  
serviceclients-ca@enedis.fr  
Branchement courte durée : 09 69 321 822  
Raccordement Electricité :  
Par internet : [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)



*Si vous constatez une panne sur l'éclairage public, merci de bien vouloir contacter le secrétariat de la mairie.*

## Infos Utiles ...

### • Enlèvement des encombrants



La Commune d'Artigues assure le ramassage des encombrants sur rendez-vous téléphonique auprès du secrétariat de la mairie.  
*Décharge sauvage interdite sous peine de poursuites.*

### • Ordures Menageres

Tous problèmes relatifs à la collecte des ordures ménagères et/ou du tri sélectif est à signaler sur le site de la Communauté de Communes en remplissant le formulaire en ligne <http://www.provenceverdon.fr> (ou bien contactez le secrétariat de la mairie qui se chargera de faire remonter vos doléances).

### • Déchetterie

La déchetterie de Rians est ouverte du lundi au samedi de 7h45 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, sauf dimanche et jour férié.

Liste et horaires d'ouvertures de l'ensemble des déchetteries de la CCPV, sur notre site internet [www.mairie-artigues.com/services/déchetteries](http://www.mairie-artigues.com/services/déchetteries) ou sur le site internet <https://www.monservicedechets.com>.

## Elections Municipales

La date du 31 décembre n'est plus impérative. Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription (jusqu'au sixième vendredi précédent un scrutin).

**Les prochaines élections sont les élections municipales, qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2020** (inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter, au plus tard le vendredi 7 février 2020).

Inscription en ligne sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou à la mairie, avec un justificatif d'identité, de domicile, et le formulaire cerfa n°12669\*02 de demande d'inscription.

Pour savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit ainsi que l'adresse de votre bureau de vote, connectez-vous sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>



## • Transport Scolaire



C'est le réseau de transport scolaire de la Région «ZOU» qui transporte les élèves d'ARTIGUES auprès de leur établissement scolaire.

Pour l'année scolaire 2019/2020, le Conseil Régional PACA a fixé la participation des familles à l'abonnement scolaire comme suit :

- Plein tarif : 110 € par an et par élève,
- Demi tarif : 55 € par an et par élève, pour les familles aux conditions de ressources plus modestes (quotient familial CAF inférieur ou à 700 € par mois sur justificatifs).

La municipalité a décidé de prendre en charge une partie du coût de la participation individuelle des familles pour l'année 2019/2020, comme suit : 55€ p/an pour le «plein tarif» et 45€ p/an pour le «demi-tarif».

Toute perte de la carte de transport doit-être signalée au secrétariat de la Mairie.

## • Demarches Administratives

Toutes les demandes de titres sont accessibles en ligne sur le site du Gouvernement : <https://ants.gouv.fr>

Il vous faudra ensuite vous rendre dans une mairie équipée d'une station d'enregistrement, pour finaliser votre demande, en vous munissant des pièces justificatives demandées.

La Mairie la plus proche de notre commune est celle de Rians, qui reçoit uniquement sur rendez-vous, en téléphonant au 04 94 72 64 80



## • Recensement de la population - 2019 Résultat de l'enquête

	Décomptes de la COMMUNE (bordereau de commune)	Décomptes de l'INSEE (dont retours directs Insee)
Adresses d'habitation (a)	106	106
Adresses collectives (*)	20	20
Résidences principales (e)	108	107
Total des logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants (f+g+h)	38	38
Total des logements enquêtés (i)	146	145
Total des bulletins individuels (j)	276	273
Fiches de logement non enquêté (k)	3	4
Total des logements d'habitation (o)	149	149
Feuilles de logement des habitations mobiles	0	0
Bulletins individuels des habitations mobiles	0	0
Fiches de logement non enquêté des habitations mobiles	0	0
Bulletins individuels des personnes sans abri	0	0

(\*) Comprend toutes les adresses ayant plus d'un logement, quel que soit le retour de collecte. Ce nombre peut être différent de celui du bordereau communal qui compte toutes les adresses ayant plus d'un logement avec au moins un retour papier.

## • MSAP



La MSAP offre la possibilité aux populations, en un même lieu, d'être accueillies, informées, assistées dans ses démarches administratives. Internet est mis à disposition pour contacter les administrations et les organismes publics.

**MSAP Rians** : Tél. 04 94 78 53 27  
msap-rians@provenceverdon.fr  
Chemin de l'Umède Quartier de l'Umède RD3

**MSAP Barjols** : Tel : 04 94 77 10 08  
msap-barjols@provenceverdon.fr  
Ancien collège de Barjols 261 av. de Tavernes à Barjols



## • Recensement Militaire ou Recensement Citoyen

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, dès 16 ans doivent se faire recenser auprès de la mairie pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

À l'issue de la JDC, ils reçoivent une attestation leur permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

Obligation légale de se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire.

## • La Mission Locale



Elle assure les fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés, à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

Offres d'emploi gérées par la Mission Locale disponibles mensuellement, sur le **site de la mairie** ou **directement sur <http://www.missionlocale-ohv.fr/offres-emploi/>**

Antenne de Vinon sur Verdon :  
Maison des Services et de l'Emploi 44 rue Saint André BP 10 - 83560 Vinon - Tél. : 04 92 78 82 00  
- [vinon@missionlocale-ovh.fr](mailto:vinon@missionlocale-ovh.fr)

## • Location salle polyvalente Maurice Janetti

La salle polyvalente d'Artigues est proposée à la location, aux tarifs suivants :

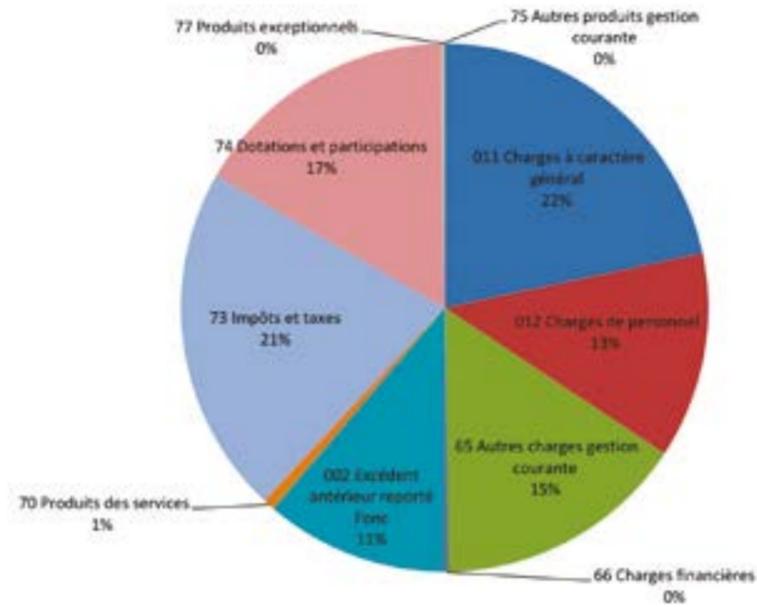
- Pour les habitants d'Artigues : 250 €
- Pour les habitants extérieurs : 500 €

Pour toute réservation, un contrat de location sera établi (photocopie de votre assurance et chèque de caution à remettre lors du dépôt du dossier).

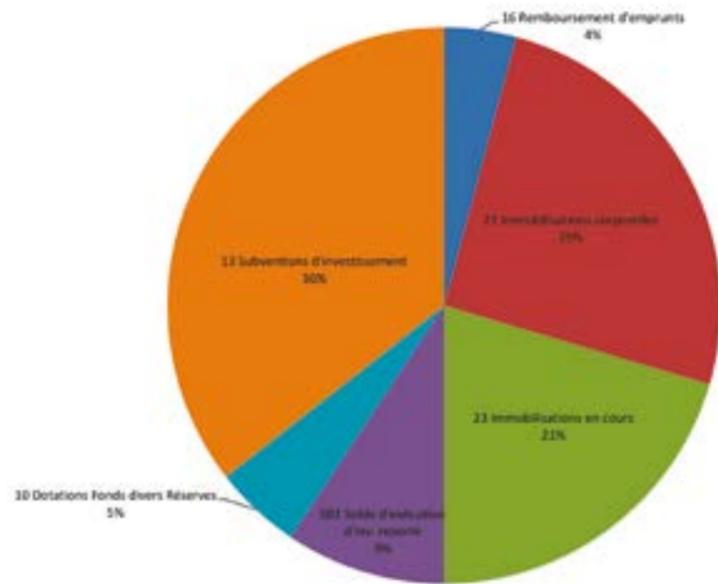


Réfection des peintures en 2019

## Section de Fonctionnement Répartition par chapitre



## Section Investissement Répartition par chapitre



	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	387 624.75 €	387 624.75 €
SECTION INVESTISSEMENT	142 476.86 €	142 476.86 €
TOTAL	530 101.61 €	530 101.61 €

## Taxe d'Habitation : Un gain de 432 €

Avec la deuxième année de baisse consécutive de la taxe d'habitation, le gain moyen s'élève à 432 euros par foyer, dans le département du Var en 2019. Ci-dessous le détail par commune.

La taxe d'habitation est vouée à disparaître. Une baisse progressive est déjà appliquée pour 80 % des Français: -30 % en 2018, -65 % cette année pour une suppression définitive en 2020.

Pour les 20% des ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis 65% en 2022 pour une disparition en 2023.

«La suppression de cet impôt n'aura pas d'impact budgétaire pour les collectivités locales» rassure la Direction générale des Finances publiques dans un communiqué diffusé ce mardi 5 novembre. «Il sera en effet mis en place des

**mécanismes de compensation à l'euro près (transfert de part d'imposition entre collectivités, attribution de parts d'un impôt national) garantissant un maintien des ressources des collectivités.»**

Cette année, précisément 301 594 foyers dans le Var sont concernés par la réduction de 65 % de la taxe d'habitation. Leur gain moyen s'élève à 432 euros. La date limite de paiement de la taxe d'habitation 2019 est fixée au 15 novembre.

Source «VAR MATIN - 6 Novembre 2019»

Taux d'imposition sur Artigues :

T.H : 13% - Foncier bâti : 11,60% - Foncier non bâti : 93,88%

COMBIEN ÉCONOMISEZ-VOUS EN MOYENNE COMMUNE PAR COMMUNE DANS LE VAR ?			
Adrets-de-l'Estérel	413	Rocbaron	484
Alquiès	130	Roquefort-sur-Argens	500
Ampus	241	La Roquebrussanne	427
Les Arcs-sur-Argens	379	La Roque-Eclapton	250
Artignosc-sur-Verdon	299	Rougiers	397
Artigues	424	Ste Anastasie-sur-Issole	440
Aups	276	Saint-Cyr-sur-Mer	424
Bagnols-en-Forêt	399	Saint-Julien	329
Randol	349	Saint-Martin	318
Bargème	166	Sainte-Maxime	360
Bargemon	252	Saint-Maximin-St-Baume	422
Bargols	355	Saint-Paul-en-Forêt	338
La Bastide	204	Saint-Raphaël	452
Baudinard-sur-Verdon	310	Saint-Tropez	351
Bauduen	274	Saint-Zacharie	566
Le Beausset	363	Salernes	376
Belgentier	397	Salles-sur-Verdon	252
Besse-sur-Issole	404	Sanary-sur-Mer	458
Bormes-les-Mimosas	362	Seillans	358
Le Bourguet	nc	Seillons-Source-d'Argens	457
Bras	352	La Seyrie-sur-Mer	517
Brenon	nc	Signes	242
Brignoles	373	Sillans-la-Cascade	382
Brue-Auriac	353	St-Florent-les-Plages	516
Cabasse	275	Solliès-Pont	455
La Cadrière-d'Azur	339	Solliès-Toucas	445
Callas	379	Solliès-Ville	325
Cellian	458	Tanneron	292
Camps-la-Source	372	Taradeau	427
Le Cagnet-des-Maures	398	Tavernes	330
Carcès	341	Le Thoronet	392
Carnoules	341	Toulon	411
Carqueiranne	680	Tourrettes	287
Le Castellet	370	Tourtour	324
Cavalaire-sur-Mer	409	Tourves	394
La Celle	479	Trans-en-Provence	411
Châteaudouble	241	Trigance	168
Châteaufort	nc	Le Var	381
Châteaufleux	164	La Valette	480
Clavières	260	Varages	333
Coqolin	318	La Verdière	373
Collobrières	350	Verignon	nd
Comps-sur-Artuby	240	Vidauban	400
Comens	345	Villecroze	322
Cotignac	351	Vinson-sur-Verdon	416
La Croix-Valmer	427	Vins-sur-Caramy	273
Cuers	414	Le Rayol-Caradad	520
Draguignan	417	Saint-Mandrier	414
Entrecasteaux	292	Saint-Antonin-du-Var	308
Esparron	316		
Evenos	426		
La Farliède	342		
Fayence	363		
Figanières	341		
Flassans-sur-Issole	268		
Flayosc	421		
Forcalqueirret	452		
Fox-Amphoux	245		
Fréjus	475		
La Garde	462		
La Garde-Freinet	273		
Garboult	504		
Gassin	270		
Ginasservis	380		
Gonfaron	420		
Grimaud	340		
Hyères	508		
Le Lavandou	316		
La Londe-des-Maures	410		
Lorgues	347		
Le Luc	357		
La Martre	243		
Les Mayons	326		
Mazaugues	343		
Méounes-les-Montrieux	480		
Moissac-Bellevue	380		
La Môle	289		
Mons	284		
Montauroux	379		
Montferrat	294		
Montfort-sur-Argens	350		
Montmeyan	335		
La Motte	399		
Le Muy	385		
Nans-les-Pins	440		
Néoules	480		
Ollières	479		
Ollioules	445		
Pierrefeu-du-Var	319		
Pignans	430		
Plan-d'Aups	426		
Plan-de-la-Tour	320		
Ponteveds	360		
Pourcieux	433		
Puissergues	531		
Le Pradet	529		
Puget-sur-Argens	470		
Puget-Ville	369		
Ramatuelle	368		
Régusse	370		
Le Revest-les-Eaux	479		
Rians	392		
Riboux	nc		

En rouge : + de 500 € d'économie pour les habitants concernés par cette baisse  
nc : non communiqué

# Règlementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le Var

Arrêté préfectoral du 15/05/2013 (résumé des principales dispositions)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT					
	À l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT					
Fumer		TOLÉRÉ	INTERDIT	TOLÉRÉ				
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	À l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis et à moins de 200 m de ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT					
			1/01 31/01	1/02 31/03	1/04 31/05	1/06 30/09	1/10 31/12	
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	À l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis et à moins de 200 m de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de :	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 15 jours au moins avant date prévue sur imprimé n°2)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h 2 INTERDIT pendant les épisodes de pollution de l'air
		Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE	INTERDIT	POSSIBLE sauf si 1 ou 2		
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE	INTERDIT sauf si autorisation du maire (à demander 15 jours au moins avant date prévue sur imprimé n°2) ou 3)	POSSIBLE sauf si 1		

- ▷ Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- ▷ Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
- ▷ Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

POSSIBLE sauf si 1 ou 2 et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 18h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant la contrainte et l'extinction à tout moment, extinction totale par royaie en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

- 1- Vent supérieur à 40 km/h
- 2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : [www.atmopaca.org](http://www.atmopaca.org))

Informations et imprimés sur le site internet : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

## Le débroussaillage est obligatoire

On entend par débroussaillage les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes.

Le maintien en état débroussaillé doit être assuré chaque année avant la saison estivale et en tout état de cause au plus tard le 15 juin (extrait de l'arrêté préfectoral du 20 avril 2011).

## Le risque incendie feu de forêts / accès aux massifs forestiers

Pour informer les promeneurs sur les possibilités d'accès aux massifs forestiers du Var, la préfecture publie quotidiennement, pendant la période du 21 juin au 30 septembre, une carte matérialisant le niveau de risque incendie par massif permettant de réglementer :

- la pénétration dans les massifs forestiers
- la circulation
- le stationnement sur certaines voies les desservant.

En effet, les restrictions de passage et de stationnement dans les terrains boisés, hors des voies ouvertes à la circulation publique, constituent, avec l'obligation de débroussaillage et l'interdiction d'emploi du feu, une des mesures essentielles de la politique de prévention contre les incendies de forêts.

## Station d'épuration

Une consultation a été lancée pour une assistance à maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle station d'épuration (240 EH) de type filtres plantés de roseaux en remplacement de la station actuelle du Grand Hubac (décanteur-digesteur et massifs filtrants).

La nouvelle station sera implantée sur la parcelle voisine de l'actuelle station. l'ancienne devra être détruite. La capacité du dispositif de traitement adaptée aux besoins futurs de la commune a été définie dans le cadre du SDA établi en juillet 2017 par le bureau d'études Alizé Environnement.

**L'enveloppe financière affectée aux travaux pour la création d'une nouvelle station d'épuration, destruction de l'ancienne et constitution des dossiers réglementaires est estimée à 280 000 € HT.** Cette opération sera co-financée par les services de l'Etat (DETR), le Département du Var et l'Agence de l'Eau.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études OTEIS, et comprendra les éléments de mission suivants :

- Etudes préliminaires
- Etudes d'avant-projet
- Etudes de projet
- Assistance à la passation des contrats de travaux
- Visas des études totalement réalisées par la ou les entreprises titulaires
- Direction de l'exécution des travaux
- Ordonnancement Pilotage et Coordination
- Assistance aux opérations de réception



Les délais d'exécution des missions s'inscrivent dans le cadre d'une durée prévisionnelle globale du marché de 12 mois.

Une participation pour le fonctionnement de l'assainissement collectif (PFAC) a été instaurée par délibération du Conseil Municipal en date du 23/02/2018.

Elle est appliquée aux propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées, à compter de la date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées, ainsi que lors de l'extension d'un immeuble déjà raccordé, ou de la partie réaménagée d'un immeuble déjà raccordé, dès lors que ce raccordement génère des eaux.

La PFAC est une recette pour la commune qui permet de financer l'assainissement collectif.



Lundi 18 novembre, un feu s'est déclaré au point de collecte des ordures ménagères et bacs de tri sélectifs, à la gare routière. Les pompiers de la caserne de Rians ont dû intervenir pour l'éteindre.

4 conteneurs verts sur 6 ont été détruits, ainsi que deux des trois bacs de tri sélectif.

Le syndicat mixte a procédé à leur remplacement mais la «cabane à cartons», totalement détruite, ne pourra être remplacée dans l'immediat, faute de «rupture de stock». L'éclairage public ainsi que la ligne téléphonique ont également été endommagés.



Nous rappelons qu'il est interdit de verser dans les bacs d'ordures ménagères (bacs verts) des cendres chaudes, liquides, solvants ... sous peine de poursuites.

## Quelques nouvelles des éoliennes d'Artigues et Ollières

Le parc éolien d'Artigues et Ollières, detenu par la société Provençalis, est divisé en 3 « zones » :

- Branche Nord ou Colle Pelade, composée de 8 éoliennes situées sur la Commune d'Artigues.
- Branche Sud-Ouest ou Carraire Ouest, composée de 8 éoliennes situées sur la Commune d'Ollières.
- Branche Sud-Est ou Carraire Est, composée de 6 éoliennes, dont 2 sont situées sur la Commune d'Artigues et 4 sur la commune d'Ollières.



Les éoliennes installées sont de la marque Vestas, modèle V90 (avec un rotor de 90 mètres de diamètre) d'une puissance unitaire de 2,2 MW, ce qui représente pour la globalité du parc une puissance installée totale de 48,4 MW.

Le parc éolien est rentré en phase construction au début de l'année 2019 (défrichage).

Le chantier va s'étaler jusqu'à l'été 2020 pour une mise en service prévue en juin/juillet; s'en suivront les phases de tests.

Actuellement, les travaux de création de chemins d'accès, de plateformes, d'aires de grutages et de stockages, ont été réalisés pour les secteurs Nord (Colle Pelade) et Sud-Est (Carraire Est)

Au niveau des éoliennes de ces deux secteurs, les fouilles ont été ouvertes, le ferrailage des fondations a été réalisé et le coulage du béton a débuté. Les fondations seront toutes coulées d'ici la fin de l'année 2019.

Concernant le secteur Sud-Ouest (Carraire Ouest) les pistes et plateformes sont en cours de réalisation. Les fondations (ferrailage et coulage) seront fait en début d'année 2020.

La phase de coulage du béton nécessite la circulation d'un certain nombre de toupies de béton. Soyez vigilent sur les routes à la circulation de nombreux poids lourds.

Pour les 3 secteurs, la livraison et le montage des éoliennes devraient s'étaler d'avril à juin 2020. Pour cela, de nombreux convois exceptionnels seront nécessaires. Là encore, nous comptons sur votre vigilance et votre prudence quand vous en croirez ! L'assemblage des éoliennes est une étape assez longue. Le temps d'assemblage par machine est d'environ 1 semaine. Une fois les éoliennes toutes érigées, les travaux de câblages à l'intérieur des machines auront lieu, puis le parc sera mis en service (été 2020).

Toute l'électricité produite par les éoliennes sera injectée sur le réseau public. C'est pourquoi, en parallèle des travaux menés par Vestas, des travaux pour le raccordement des éoliennes seront réalisés par RTE (gestionnaire du réseau de transport de l'électricité). Ils permettront de relier le poste de livraison à la ligne 225 kV Boutre – Coudon par piquage.



Vous l'aurez compris, dans quelques mois, les communes d'Artigues et Ollières et leurs habitants pourront se réjouir d'être au cœur de la transition énergétique et de produire une énergie verte et propre sans impact pour les générations futures. En attendant, il nous faudra tous être patients et compréhensifs vis-à-vis des travaux importants qui s'imposent.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre patience vis-à-vis de ces travaux et des gênes qui peuvent en découler.

Pour la sécurité de tous, il est important de bien penser que tous ces travaux sont un véritable chantier industriel. Il serait invraisemblable de le clôturer comme un chantier standard (immobilier par exemple ou route), mais il est de la responsabilité de chacun d'éviter au maximum de circuler dans la zone, sauf en cas de réel besoin.

Nous souhaitons et nous espérons que la cohabitation avec ce chantier se déroule dans les meilleures conditions.

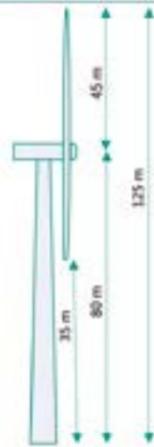
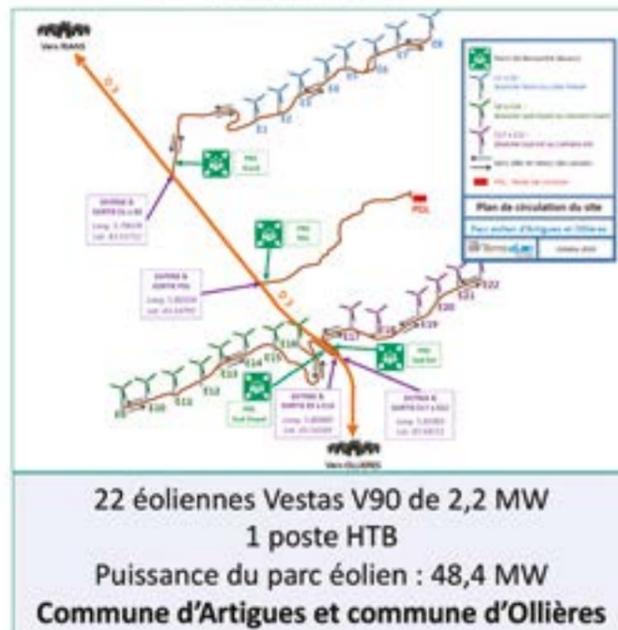
Au terme des travaux le parc éolien aura une production annuelle de 118 000 MWh/an, ce qui équivaut à la consommation domestique d'environ 103 000 personnes ou 40 000 ménages (hors chauffage), soit environ 10 % de la population du département du Var. Ainsi, ce parc éolien permettra d'éviter chaque année le rejet de 59 000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère.



Visite du chantier du chantier pour les membres du Conseil Municipal vendredi 6 décembre 2019

Éléments	Dimensions	Poids
Nacelle	10,4 (L) x 3,4 (l) x 3,8 (h)	70 tonnes
Hub	10,4 (L) x 3,4 (l) x 3,8 (h)	20 tonnes
Pale	45 m de long	7 tonnes
Mât (3 sections)	80 m	115 tonnes
Total nacelle + hub + 3 pales	125 m bout de pale	226 tonnes

Production annuelle : 118 217 MWh/an soit la consommation équivalente d'environ 103 000 personnes ou 40 000 ménages (hors Eau Chaude Sanitaire), soit environ 10% de la population du Var.  
Economies de CO2 : 59 000 Tonnes / an - Coût d'investissement : 75 M€  
Retombées Fiscales locales (communes, EPCI, région) : 560 k€ / an



## Parc Photovoltaïque

L'autorisation de défricher et le permis de construire ont été obtenus, mais ils ne peuvent être mis en œuvre qu'après la signature d'un arrêté préfectoral de dérogation aux espèces protégées.

Un dossier de compensation va être présenté à la DREAL d'ici la fin de l'année.

Démarrage de la construction du parc envisagée en avril 2020, pour une mise en service fin 2020.



## Zoom sur ...



## Permanences des services de la CCPV

- Permanence de l'**Architecte des bâtiments de France** (ABF) une fois par mois (le mercredi) au siège de la Communauté de communes à Varages sur rendez-vous auprès du service urbanisme de la CCPV au 04 94 59 18 50.
- Permanence de l'**Architecte Conseiller du CAUE** au siège de la Communauté de communes à Varages sur rendez-vous auprès du service urbanisme de la CCPV au 04 94 59 18 50 le 1er mercredi du mois.

- Permanence **Espace Info Energie** le premier mercredi du mois, de 9H à 12H, au siège de la Communauté de communes à Varages sur rdv auprès du service urbanisme de la CCPV au 04 94 59 18 50.

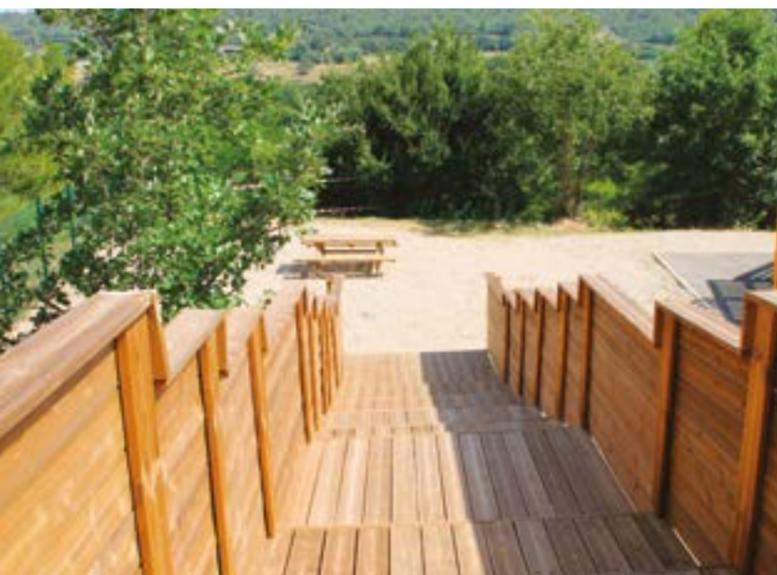
**Conseils techniques, réglementaires et financiers pour améliorer et concevoir votre habitation en maîtrisant votre consommation énergétique.**

## Inauguration du Parc de l'Hubac

Samedi 6 juillet 2019 s'est tenue l'inauguration du «Parc de l'Hubac», en présence de la population ainsi que du Conseil Municipal, de M. le Maire Gabriel MAGNE, Bernard de Boisgelin (Président de la CCPV), Fabien MATRAS (Député du Var), Séverine VINCENDEAU (Conseillère Départementale), et Ollivier Audibert-Troin (ancien Député du var qui avait octroyé en son temps la Réserve Parlementaire pour le city



stade). Le coût total de l'aménagement du parc s'élève à 125 000 € dont 68% de subventions. Les travaux ont été suivis par l'Architecte Mme BLACAS, ainsi que Mme Nathalie METZ (Adjointe à la petite enfance/jeunesse). C'est l'entreprise Créativ'Innovation Aménagement, représenté par P. CATTALU (qui a offert le buffet), qui a été choisie pour la fourniture des jeux; l'entreprise de terrassement GAUTHIER HUGUES s'est chargée des travaux de terrassement avec l'aide de l'employé communal Romain MARAIS (qui s'est également occupé de la création de la promenade en bois, du jeu de boule ...). Le parc a été sécurisé par un portail et une clôture. Des caméras viendront compléter cet aménagement courant 2020. Tous les ingrédients sont réunis pour que petits et grands profitent pleinement de cette infrastructure inter-générationnelle !



# La jeunesse

## Garde d'enfants

La Communauté de communes a pour mission de «créer, gérer des structures multi accueil des enfants de 0 à 3 ans de type crèches ou Relais d'Assistants Maternels». Elle est accompagnée pour cela par la Caisse d'Allocations Familiales avec laquelle des contrats successifs ont été signés depuis 2005.

Grâce au regroupement des communes et à ce transfert de compétence, **les familles du territoire peuvent aujourd'hui faire garder leurs enfants âgés de 0 à 6 ans** :

- soit en accueil collectif, grâce à l'une des crèches communautaires (Barjols, Seillons Source d'Argens, Brue-Auriac, Saint-Julien, Tavernes et Rians),
- soit en accueil individuel au domicile d'un assistant maternel ou au domicile parental.

**(liste des assistantes maternelles du territoire disponible sur le site de la commune à l'adresse suivante : <http://www.mairie-artigues.com>, rubrique «enfance/jeunesse-Garde d'enfants» ou de la CCPV <http://www.provenceverdon.fr>).**

## Le SIVU des Pallières

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Ecole des Pallières est une collectivité territoriale qui réunit trois communes, Artigues - Esparron de Pallières - St Martin de Pallières.

**Le SIVU organise et gère le développement de l'Ecole Coopérative des Pallières, qui regroupe les élèves des 3 communes sus-nommées.»**

Les services de Cantine, Garderie (matin et soir), ainsi que le transports scolaires (à partir des communes d'Artigues et d'Esparron) sont mis en place dès la rentrée.



## Baccalauréat 2019

La Municipalité présente ses félicitations au «bachelier» de la session de Juin 2019.

**Le Lauréat est ...**

- **Baptiste ODDOU** : Baccalauréat S

## Brevet des Collèges 2019

La Municipalité présente ses félicitations aux 3 jeunes Artiguais qui ont obtenu leur Diplôme National du Brevet des Collèges (DNB) pour la session de Juin 2019 :

- **Louis JUCHNIEWCZI**

- **Lou-Ann KAMINSKY**

- **Adrien RÉ**

Le SIVU fournit à l'école le matériel nécessaire à l'apprentissage.

Pour cette rentrée 2019/2020, il a répondu au projet «Ecole Numérique», proposé par l'Etat qui est un dispositif d'accompagnement des communes rurales dans l'acquisition de matériel numérique. Le choix s'est donc porté sur la dotation de rétroprojecteurs avec matériel informatique pour les 3 classes de l'école qui n'en étaient pas encore pourvues.

Pour toute nouvelle inscription auprès de l'école de Saint-Martin de Pallières, veuillez prendre contact avec le SIVU au 04 94 72 80 45 / Fax : 04 94 72 80 46 ou par mail : [sivu.despallieres@orange.fr](mailto:sivu.despallieres@orange.fr)

## L'école coopérative des Pallières présentée par les enfants

**Dans notre école, il y a 66 élèves et 4 classes.**

Charlotte Tentelier, la directrice, qui enseigne depuis 6 ans, est aussi la maîtresse des petite et moyenne sections, une classe de 16 élèves. Leur projet du moment est un voyage dans le temps, sur la préhistoire et les dinosaures.

Clara Derenne, qui enseigne depuis 3 ans, a une classe de grande section / CP de 17 élèves. Ils travaillent sur les émotions et la fabrication d'un Abécédaire avec des photos d'élèves qui illustrent chaque émotion.

Dans cette école, Mme Derenne aime beaucoup sa salle de classe qu'elle trouve très grande, l'équipe des enseignants, et les élèves qui sont très sympathiques.

Le maître des CE, Sylvain Gaspard, est le plus gentil au monde, le plus fort et le plus gourmand.

En classe, nous faisons de la grammaire, des calculs, on écrit, on apprend à lire, on fait des dictées, on fait du sport, on chante en anglais et on découvre notre monde.

Le maître nous donne des responsabilités. Cela veut dire que nous participons à l'amélioration de la vie dans la classe. C'est en fait un travail que nous aimons faire car nous aidons le maître et ça nous valorise.

Le maître des CM, Dimitri Randavel, enseigne depuis 16 ans. Il a apporté des phasmes qui viennent d'Australie. Le rituel du matin est de faire des saluts de différents pays, comme le Wai.

Le projet de la classe est de partir en classe verte dans les gorges du Verdon, avec les élèves de CE. Dans notre classe, il y a un élève qui est journaliste chaque jour.

Il doit résumer la journée et prendre des photos. Puis il tape le texte sur l'ordinateur et on fait un cahier de vie avec les articles.



L'équipe pédagogique est aussi composée de :

- Cécile qui apporte son soutien en tant qu'agent d'animation dans la classe de maternelle
- Véronique (AVS) qui aide les enfants de l'école et Romain (service civique), qui aident les enfants de l'école

et participent aux tâches administratives. Cette année, il y a eu plusieurs changements, comme les élèves de CP qui font la récréation avec les élèves de CE et CM.

En récréation, nous aurons bientôt à disposition des caisses remplies de jeux sportifs.

On adore la récréation parce qu'on se fait des amis pendant le temps libre, on joue, on prend l'air (on travaille beaucoup!), on en profite pour courir et se défouler car en classe on est assis, et pour goûter (on adore manger !). Nous allons régulièrement à la médiathèque où nous empruntons des livres.

Et nous avons été photographiés : nous sommes trop beaux !



A la cantine, des fois c'est bon et d'autres fois pas trop... En tout cas on attend tous avec impatience le repas de Noël !

Article écrit par les élèves de CE et CM de l'École Coopérative des Pallières

## Projet participatif



Le projet «**Les adolescents ambass'acteurs du territoire de la CCPV**» a pour objectif de permettre aux jeunes fréquentant le service jeunesse intercommunal de (re) découvrir et faire découvrir les multiples facettes de leur communauté de communes aux autres jeunes, aux habitants, touristes, partenaires associatifs et institutionnelles par le biais de plusieurs vidéos.

L'opération bénéficie de financement LEADER. Sa correspondance avec la stratégie LEADER du GAL Provence Verte et Sainte Baume, ainsi que sa cohérence avec la stratégie d'action régionale ont été reconnus pour l'attribution de fonds européens (5 241,33 €) et régionaux (3 494,22 €).

Les tournages (mini séries, épisodes) se déroulent dans les villages de la communauté de communes dans des sites que les jeunes font le choix de présenter. Ils partagent et témoignent de leur expérience des lieux.

**Le projet les implique en tant que citoyen actif, éveille leur créativité et leur curiosité.**

### Résultats attendus :

- Meilleure connaissance des composantes et ressources du territoire de la Communauté de communes Provence Verdon.
- Implication des jeunes dans la valorisation et la préservation du territoire.
- Mise en lumière des services présents sur le territoire à l'ensemble de la population et à l'extérieur.

**REGION SUD**  
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

**UNION EUROPÉENNE**  
Fonds Européen Agricole Pour le Développement Rural

Nom de l'opération:  
Les adolescents, ambass'acteurs du territoire de la Communauté de communes Provence Verdon

Objectif(s) de l'opération:  
Permettre aux jeunes de (re)découvrir et faire découvrir les multiples facettes de leur communauté de communes aux autres jeunes, habitants, touristes, partenaires par le biais de plusieurs vidéos.

Montant européen accordé:  
**5241,33 €**

L'Europe investit dans les zones rurales

## Service jeunesse CCPV

**Rencontre avec les jeunes au sein des collèges et animations durant les vacances scolaires :**

Le Service jeunesse de la CCPV travaille en partenariat avec le Collège Yves Montand à Vinon sur Verdon (depuis 2012) et le Collège Joseph d'Arbaud à Barjols (depuis 2016).

Pendant la période scolaire, un animateur intervient une fois par semaine pendant la pause méridienne dans les collèges.

Il propose un espace de jeux, des échanges, des débats, et/ou de la détente.

Les animateurs ont pour mission de tisser des relations de confiance avec les jeunes, de les informer et de recenser leurs besoins, leurs envies et leurs idées afin de mettre en place des animations adaptées durant leur temps libre.

Durant les vacances scolaires, le service jeunesse propose des activités à la journée (ou demi-journée) aux jeunes de notre territoire.

La qualité des activités, des animateurs, ainsi que le tarif proposé, font le succès de cet accueil ado. toujours de plus en plus fréquenté par nos jeunes.



## Ceremonie de remise des Medailles

Vendredi 1er Mars 2019, les jeunes diplômés de notre commune ont été honorés, par la voix de Nathalie METZ, Ajointe à la jeunesse, et se sont vu remettre la «**Médaille de la commune d'Artigues**» en récompense de leur réussite au Brevet des collèges et au baccalauréat.

L'**engagement citoyen de Baptiste ODDOU**, qui a l'aube de ses 17 ans a rejoint la caserne de pompiers de Rians comme pompier volontaire, tout en continuant ses études, a également été mis à l'honneur, tout comme les **performances sportives** de Hugo MEYER, passionné de mono-palme, sport qu'il pratique en compétition de haut niveau, médaillé nationalement et internationalement.

M. le Maire, Gabriel MAGNE a chaleureusement accueilli les jeunes et leur famille, et Madame Séverine VINCENDEAU, Conseillère Départementale, a pris la parole pour adresser ses félicitations aux heureux diplômés !



Entourés du Conseil Municipal, de M. le Maire, Nathalie METZ, Séverine Vincendeau, du Sergent BARTHEZ (caserne Pompiers de Rians), les jeunes diplômés :  
- Alberto HANNE, Mario HANNE, Mélissa BINI, Florelle ODDOU, Florian MANINETTI, Charline COURTEAUX, Clément METZ pour le diplôme du Brevet des Collèges (DNB).  
- Lucas BERTOUX, Léa BLASQUEZ, Théo JUCHNIEWICZ, Eva KAMINISKY pour le diplôme du baccalauréat.  
- Baptiste ODDOU, pour son engagement citoyen.



## Fête des Marronniers



Les anciens le disent : la fête de la fleur de marronnier était, dans les temps anciens, le point de départ des cultures et des plantations.

Les agriculteurs, et les autres, venaient «à pieds d'Esparron et de saint-Martin», par les sentiers, pour assister à la bénédiction des fleurs.

Et lorsqu'on avait emmené chez soi sa fleur bénie, on brûlait celle de l'an passé, comme pour le buis de la fête des Rameaux «on ne jette pas la fleur car elle est bénie, on la brûle».

Aujourd'hui, symboliquement, les fleurs de marronnier sont cueillies, bénies et distribuées aux personnes présentes.

Cette année, la messe a été célébrée par le **Père Mariusz, assisté d'Olivier de Boisgelin, Diacre** permanent mission solidarité Provence Verte, ancien vigneron.



De nos jours encore cette fête des fleurs de marronniers accueille les élus des villages voisins, et les habitants de notre commune.

Ce mercredi 1er mai n'a pas échappé à la tradition, et c'est sous un beau soleil que cette célébration s'est tenue en l'église Sainte-Foy du village, suivie de l'apéritif offert au Pas d'Artigues et du repas (paëlla).

La Municipalité rappelle que cette célébration est ouverte à tous et notamment à ses administrés. Il n'y a aucune obligation de cumuler messe + apéritif + repas ... juste échanger quelques mots autour du «verre de l'amitié» !



Fête de la «Sainte Foy» - Samedi 26 Octobre 2019



## Arbre de Noël

Dimanche 15 décembre, a eu lieu «l'Arbre de Noël des petits Artiguais» organisé par la Municipalité et le comité des fêtes, à la salle polyvalente Maurice Janetti pour les 39 enfants (de 0 à 10 ans) de la commune.

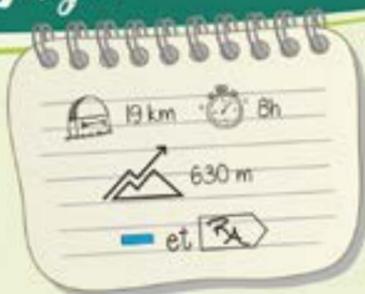
Un spectacle de marionnette et de Magie a été présenté par la troupe de PESTACOLO. Le Père-Noël a ensuite distribué les cadeaux et le goûter aux enfants, devant leurs yeux éblouis !



«Artigues fête l'été» - Marché Nocturne Samedi 29 Juin 2019



Panneau départ : centre village, parking devant la salle polyvalente, 83560 Artigues  
Coordonnées GPS : X : 43.5934217 / Y : 5.81139854



Au départ de Saint Martin, en suivant le balisage  $\mathcal{R}$  bleu, rejoignez le GR 99 au niveau de la RD 560 et de la chapelle Saint Etienne. Empruntez l'ancienne voie ferrée devenue EuroVelo 8 jusqu'à Esparron. Attention à la traversée de la RD 560 avant la Chapelle Notre Dame, au centre du circuit. Grimpez alors sur la crête jusqu'à la croix d'Artigues. Traversez le village et poursuivez en contrebas sur le GR 99a jusqu'à revenir à la chapelle. Cheminez sur le bas-côté de la RD 560 pour vous diriger vers le village d'Esparron. Au niveau de la Croix de mission, bifurquez sur la droite, vous arriverez de l'autre côté de Saint Martin.

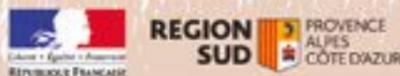
parking	route
panneau d'accueil	chemin
panneau pédagogique	chapelle
sentier $\mathcal{R}$	château
GR 99 et 99a	gare
PR 'Entre Esparron et St Martin'	bistrot de pays
EuroVelo 8	réservoir



CONTACTS

Communauté de communes Provence Verdon : 04 94 77 18 53  
Mairie de Saint Martin de Pallières : 04 94 72 80 45  
Mairie d'Esparron de Pallières : 04 94 80 60 26  
Mairie d'Artigues : 04 94 80 31 02  
Urgences : 112

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER



BIENVENUE EN PROVENCE VERDON

Tel le petit train, ce parcours jalonné, entre ancienne voie ferrée et crêtes, fait escale à Saint Martin de Pallières, Esparron de Pallières et Artigues. Percevez les villages sous différents angles. Explorez l'essence des paysages au travers de vos cinq sens. Et comme s'il ne suffisait pas d'une longue marche pour ouvrir l'appétit, les papilles gustatives sont mises en éveil avec le déroulé d'un menu provençal...



À vos côtés, prêtez attention aux furtives interventions de Filou, votre petit compagnon de route, que ce soit pour vous orienter ou vous amuser.

Un départ est possible au cœur de chacun des villages. Le sens proposé du circuit démarre à Saint Martin. La chapelle Notre Dame du Revest à Esparron fait la jonction entre les boucles Esparron - Artigues et Esparron - Saint Martin.



respectez les usages de chacun      préservez la nature      restez sur les sentiers      tenez votre chien en laisse      partez bien chaussé

Avant d'accéder aux massifs forestiers, consultez la carte d'alerte du risque incendie sur le site de la Préfecture : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)  
Renseignez-vous également sur les périodes de chasse et les battues.

À LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

Sentiers  $\mathcal{R}$  à proximité

« À l'ombre des bois » à Seillons Source d'Argens

« Au fil de l'eau » à Varages

Rendez-vous sur [www.provenceverdon.fr/economie-tourisme-culture/sentiers-de-randonnee-pedagogiques](http://www.provenceverdon.fr/economie-tourisme-culture/sentiers-de-randonnee-pedagogiques)  
Retrouvez les également sur [ignrando.fr](http://ignrando.fr) et sur [www.visorando.fr](http://www.visorando.fr)

Circuits patrimoniaux des villages

Pays d'art et d'histoire Provence Verte Verdon

« Laissez-vous conter Artigues »

Rendez-vous sur [www.provenceverdon.fr/economie-tourisme-culture/circuits-du-patrimoine-villageois](http://www.provenceverdon.fr/economie-tourisme-culture/circuits-du-patrimoine-villageois)

Promenades et randonnées (PR)

TopoGuide La Provence Verte... à pied

PR Entre Esparron et Saint Martin, PR Le chemin des crêtes

Rendez-vous sur [www.rando.provenceverteverdon.fr](http://www.rando.provenceverteverdon.fr)



La commune de Rians aménage également des circuits de randonnée « Randonner à Rians »  
Rendez-vous sur [www.mairie-rians.fr/loisirs/tourisme/randonner-a-rians](http://www.mairie-rians.fr/loisirs/tourisme/randonner-a-rians)

[www.provenceverdon.fr](http://www.provenceverdon.fr)

Conception : CC Provence Verdon, Azur Signalétique

**NOUVEAU** Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore +. Tous les emballages plastiques et métalliques se valorisent.

**NOUVEAU** MÊME LES PETITS EN MÉTAL

Toutes les bouteilles	Tous les flacons et bidons
Toutes les barquettes	Tous les pots et les boîtes
Tous les sacs et sachets	
Tous les films	

**MéMO tri**  
Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Graphisme : CITEO et SMO - Imprimé sur papier recyclé à 17 000 exemplaires - Imprimé de Haute-Provence - MÉMO À TRIER EN LA FORME PROBLÈME - Octobre 2019

## Verdon Auto Retro

L'association VERDON AUTO RETRO continue son tour des curiosités de la région !

Notre association rassemble une quinzaine de véhicules anciens toute marque et propose des sorties à la journée. Elles nous permettent de découvrir les petites routes de notre région et de partager ensemble un déjeuner toujours convivial. 5 sorties et près de 700 kilomètres parcourus.

Cette année, nous avons testé différentes formules mélangeant traiteurs locaux, pique-nique et restaurant.

Nous insisterons sur l'animation de notre assemblée générale qui a rencontré un grand succès.

Commencée lors de l'assemblée générale du 3 mars, l'année 2019 se clôturera par l'exposition de nos véhicules au marché de Noël d'Artigues. Visites touristiques, participation à des expositions de véhicules anciens ou balade sur le Verdon en bateau électrique ont été les points forts de nos balades. Comme chaque année, les fidèles de l'association ont vu arriver de nouveaux adhérents.

N'hésitez à nous rendre visite lors de la prochaine assemblée générale ou nous joindre par téléphone au 06 46 28 23 76.

**100 % DES EMBALLAGES SE TRIENT**

**À TRIER**  
POTS ET BOCAUX EN VERRE  
BOUTEILLES EN VERRE

**À TRIER**  
BRIQUES ET EMBALLAGES EN CARTON  
BOUTEILLES ET FLAÇONS EN PLASTIQUE  
**NOUVEAU**  
TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE  
EMBALLAGES EN MÉTAL

**MéMO tri**  
À conserver

**À TRIER**  
CAHIERS, BLOC-NOTES, IMPRESSIONS  
JOURNEAUX, CATALOGUES, PROSPECTUS  
COURRIERS, ENVELOPPES, LIVRES

Votre collectivité s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ? **#SUIVEZMOI**  
SUR CONSIGNESDETRI.FR  
04 94 77 18 53  
À chaque déchet son tri !

PROVENCE VERDON  
CITEO



## Association Artignaise

Avec son équipe toujours aussi active, notre association continue de rapprocher les familles d'Artigues et les communes voisines.

Retour sur les manifestations organisées :

**26 janvier** : Assemblée générale avec renouvellement des cartes, suivie du traditionnel partage du « gâteau des rois »

**25 juin** : Fête de la Saint-Jean avec repas préparé par Albert Gradian, suivi d'une soirée karaoké animé par « Steeve », qui a fait chanter et danser les personnes de 7 à 77 ans et plus.

**14 juillet** : Repas préparé par nos soins et animé par tous les membres

**7 décembre** : Loto avec goûter offert suivi d'un repas de fin d'année.

*Roger BAILLET nous a quitté suite à une longue maladie, il était membre de la création de l'association depuis 1990*

L'assemblée générale 2020 est fixée au 25 janvier.

Prix de la carte inchangée : 11 €

**Tous nos vœux pour cette nouvelle année !**



Jeun's Moov  
ARTIGUES

## Jeun's Moov Artigues

2019 aura été marqué par des manifestations hautes en couleurs pour notre association avec :

- **le Carnaval**, qui s'est tenu sur la place du village le Samedi 23 Mars. pour l'occasion, l'association avait loué une structure gonflable pour le plus grand bonheur des enfants qui ont pu en profiter pleinement à l'issue de la chasse au trésor organisée dans les rues du village. L'après-midi s'est clôturée autour d'un goûter.

- **«Le Printemps de la danse»** à Jouques. Samedi 30 Mars, les 2 groupes de danseuses de l'association, «petites» et «ados» ont participé comme chaque année à ce gala de danse qui regroupe plusieurs asso. et école de danse de la région.

- Samedi 29 juin : **Gala de danse de fin d'année** sur la place d'Artigues, lors de la fête annuelle «Artigues fête l'été». Cette année encore nos petites danseuses ont ébloui leur public en proposant un travail de qualité issu de toute une année de préparation. Bravo les filles !

- **Cinéma d'Halloween** : Mercredi 30 octobre. La salle des fêtes s'est transformée en salle de cinéma avec dessin animé et pop corn offerts aux adhérents.

- Jeudi 31 Octobre : **Défilé d'Halloween** au grand Hubac avec collecte des bonbons auprès des habitants du grand Hubac (un grand merci à tous ceux qui ont participé à la réussite de cette collecte). Beaucoup de bonbons récoltés pour notre «armée de petits monstres» venue en nombre !

- Dimanche 24 Novembre : **Loto** annuel de Jeun's Moov Artigues. Des participants de plus en plus nombreux. Merci ! Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et une belle année 2020 !



## Association Syndicale des Propriétaires Chasseurs Artiguais

Depuis que la chasse a vu le jour en France, ce sport a aussi vu le jour à Artigues et une équipe de familles, d'amis passionnés de chasse, ont créé à l'époque une société de chasse pour le petit gibier : lapins, perdrix, lièvres, ramiers, bécasses et grives.

A ce jour, tout a changé : nous avons d'abord été obligés de créer une association syndicale de propriétaires chasseurs, qui a remplacé la société de chasse.

Ensuite, la chasse a totalement changée avec les deux maladies des lapins. Cette belle chasse aux lapins qui a maintenant disparue... Les perdrix, elles aussi ont beaucoup diminuées. Reste la chance des oiseaux de passage : grives, ramiers, bécasses (quand on a le plaisir de les voir séjourner quelques jours chez nous ).

Tout cela est remplacé par les lâchers de faisans et de perdrix, qui demandent du travail et une bonne gérance pour que ce gibier puisse s'habituer à la nature et pouvoir de ce fait se défendre afin que nous puissions ainsi pratiquer une chasse normale.

Avec le temps est arrivé la chasse au grand gibier (sangliers, chevreuils).

Aujourd'hui le souci est de préserver les cultures des agriculteurs (maïs, tournesols, vignes, melons...) qui sont leurs gains principaux.

Dès lors, la chasse à ce gibier est devenue une organisation obligatoire qu'il faut gérer avec détermination. Nous avons créé un groupe d'amis et nous faisons deux battues par semaine, mercredi et dimanche.

Cela demande beaucoup de travail (entretien des sentiers, miradors, abreuvoirs) et des kilomètres de clôture. Il y a moins de jeunes passionnés de chasse, ce qui est un souci pour l'avenir.

Heureusement, nous sommes un groupe uni et toute l'équipe participe à tous les travaux; la convivialité règne au sein de notre association.

Par ces quelques lignes nous profitons d'adresser tous nos remerciements aux gentilles personnes, qui, grâce à leurs appels téléphoniques nous permettent de récupérer nos chiens, qui se perdent parfois très loin, sans oublier tous les propriétaires qui nous permettent de chasser sur leurs terres.

**Tous les membres de l'A.S.P.C.A. vous souhaitent un joyeux Noël en famille et une nouvelle année pleine d'espoir.**



## Les Soirées Littéraires d'Artigues

### Déjà 5 ans !

Les Soirées Littéraires Artiguaises poursuivent leurs activités dans la Maison des associations, généralement le premier vendredi soir de chaque mois.

Cette année 2019 a été très productive et s'est terminée par la réception de l'écrivaine **Martine Pilate**, accompagnée de son époux, le vendredi 6 décembre.

Grand moment de convivialité et d'échanges sur des sujets variés autour de l'écriture, ses richesses, ses projections, ses aventures.

Nous avons eu également le plaisir de voir notre groupe se renforcer.

N'hésitez pas à nous rejoindre, vous serez les bienvenus que vous soyez d'Artigues ou alentours.

**Vous pouvez suivre l'annonce du rendez-vous mensuel sur le site de la mairie !**



## Notre soirée littéraire en effervescence



**Une belle table d'échanges !**

# Les professionnels d'Artigues

## ACCOLADE COMMUNICATION

Infographiste PAO  
METZ Nathalie  
126 Montée des cigales - le grand hubac  
06 87 56 43 39  
contact@accolade-communication.com  
www.accolade-communication.com

Centre de Sophrologie «De la reliance à l'autonomie»  
Sophrologue D.E  
Séance individuelle, en groupe, ou à domicile  
MARTINEZ ALARY Sabine  
25 Montée des cigales - Le grand hubac  
06 63 79 05 72

## CBM

Développeur web - Référencement  
METZ Daniel  
le grand hubac  
06 78 60 93 20 - metz.daniel@gmail.com

## CDCP AUTO ENTREPRENEUR

Carrosserie, Peinture  
Campagne la Vignette - Chemin du petit Adrets  
06 52 93 05 65 - freddavartigues@hotmail.fr  
 CDCP carrosserie peinture

## MONGE Guido

Cours de Piano  
Animations musicales (vidéos disponibles sur youtube)  
815 Route du Grand Hubac  
06 17 56 31 79  
guido.monge@gmail.com

## H 2 EAUX

Entreprise de maçonnerie  
J.P CYMES  
205 Montée des Cigales  
83560 ARTIGUES  
06 62 31 63 49 - h2eaux.pmr@free.fr

## LA RONDE DES FLEURS

Fleuriste, sur commande  
RAPASTELLI Martine  
Le grand hubac  
04.94.72.53.97

## LE PASSE TANT

Chambres et table d'hôtes - Piscine chauffée  
Josiane MOUTON  
435 chemin de la chenaie  
06 87 49 83 36 - josiane.mouton7@orange.fr

## MANU SERVICES

Jardinage, Nettoyage  
MARTINEZ Manuel  
25 Montée des cigales - Le grand hubac  
06 16 97 37 51 - Fax 04 94 04 79 51

## DAVID ABELLAN

Maçonnerie générale, Carrelage, Rénovation  
Montée des cigales - Le grand Hubac  
06 58 86 91 09 - david.abellan@orange.fr

## Yannick MARTEL

Educateur Canin & Agent Cynophile  
Moniteur diplômé, 15 ans d'expérience  
Montée des cigales - le grand Hubac  
06 32 42 51 24 - martelyannick83@gmail.com

# Numeros Utiles

GENDARMERIE de Rians :  
Tél. 04 94 80 30 34

SAMU : 15

POMPIERS : 18 ou 112

POLICE SECOURS : 17 ou 112

CENTRE ANTI-POISON : 04 91 75 25 25

HOPITAL DE BRIGNOLES : 04 94 72 66 00

HOPITAL DE MANOSQUE : 04 92 73 42 00

HOPITAL D'AIX : 04 42 33 50 00

POMPES FUNEBRES CRISTAL (Rians) :  
04 94 04 80 80

TAXI DAVIN (Rians) : 04 94 80 51 98  
06 73 36 28 40

CENTRE DE SOLIDARITÉ (Rians)  
RDV assistante sociale : 04 83 95 19 70

PHARMACIE DU GINKGO (Rians) :  
04 94 80 30 44

PHARMACIE DE GARDE : 32.37

MÉDECINS (Rians) :  
Dct Debonnecorse : 04 94 80 18 19  
Dct Saby : 04 94 80 31 56  
Dct Zavizic : 06 25 79 62 92

## INFIRMIERS :

Cabinet Infirmiers (Rians) 04 94 69 03 58

## KINESITHERAPEUTE :

Cabinet du Mont Major (Rians) 04 94 80 50 14

## TRAITEUR, PORTAGE DE REPAS :

Provence Délices (Rians) 06 06 77 10 70